



Ardennes
Santé Travail

Guide de saisie des postes de travail sur le portail adhérent

Version 26.01

Créé le 05/03/26 - Service adhérent AST08

Comment bien déclarer vos effectifs ?

Dans le cadre de votre adhésion à Ardennes Santé Travail, la déclaration précise de vos effectifs est essentielle. Elle permet :

- d'évaluer correctement les risques professionnels,
- d'organiser le suivi individuel adapté de vos salariés,
- de planifier les visites médicales réglementaires selon les risques professionnels,
- d'assurer la conformité de votre entreprise au regard du code du travail.

⚠ Ce guide constitue une aide à la saisie et propose des exemples indicatifs, non exhaustifs

Les classifications proposées peuvent nécessiter un ajustement en fonction des conditions réelles de travail dans votre entreprise.

En cas de doute, notre équipe reste à votre disposition pour vous accompagner.

Comment bien renseigner vos effectifs ?

Pour chaque travailleur, vous devez préciser :

1. **Le poste de travail réellement occupé**
2. **Le code CSP correspondant**
3. **Les risques professionnels associés qui définissent la catégorie de suivi**
4. **La catégorie de suivi :**
 - Suivi Individuel Simple (SIS) : travailleurs non soumis à des risques professionnels particuliers prévus par la réglementation
 - Suivi Individuel Adapté (SIA) : *travailleurs exposés à des agents biologiques groupe 2 ou à des champs électromagnétiques au-delà des seuils réglementaires, les travailleurs de moins de 18 ans, les travailleurs de nuit et les travailleurs handicapés ou titulaires d'une pension d'invalidité.*
 - Suivi Individuel Renforcé (SIR) :
 - *Travailleurs exposés à des agents biologiques groupe 3 et 4, à des agents Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR) au sens du code du travail (classé 1A ou 1B ou définis comme tels par arrêtés), à l'amiante, au plomb, au risque hyperbare, aux rayonnements ionisants (catégorie A ou B), au risque de chute de hauteur lors du montage et du démontage des échafaudages.*
 - *Travailleurs réalisant des manutentions manuelles supérieures à 55kg.*
 - *Travailleurs de moins de 18 ans affectés à des travaux réglementés.*

A noter que les travailleurs réalisant des travaux sous tension et/ou conduisant des équipements soumis à une autorisation de conduite sont concernés, en complément du suivi individuel, par le Suivi Individuel Médecin (SIM), sur le portail adhérent.

De plus, en cas de plusieurs risques professionnels, la catégorie SIR prévaut sur la catégorie SIA, elle-même prioritaire à la catégorie SIS/SIM.

5. Le type de visite médicale applicable, dépendant de la catégorie de suivi.

[voir notre plaquette en cliquant ici](#)

Définition des risques professionnels à déclarer :

Travailleurs exposés à des agents biologiques de groupe 2 : salariés susceptibles d'être en contact avec des micro-organismes pouvant provoquer une maladie chez l'homme, avec un risque de propagation limité et des moyens de prévention ou de traitement disponibles.

Exemples : personnel de laboratoire d'analyses, soignants, agents de collecte de déchets.

Travailleurs exposés à des agents biologiques de groupe 3 : salariés susceptibles d'être en contact avec des micro-organismes provoquant des maladies graves chez l'homme, avec un risque de propagation, mais pour lesquels il existe généralement des moyens de prévention ou de traitement.

Exemples : soignants en maladies infectieuses, personnel de laboratoire manipulant des agents comme la tuberculose, personnels d'autopsie.

Travailleurs exposés à des agents biologiques de groupe 4 : salariés exposés à des micro-organismes provoquant des maladies graves, avec un risque élevé de propagation et sans traitement ou prophylaxie efficace.

Exemples : personnel de laboratoire de haute sécurité (type P4), chercheurs manipulant des virus hautement pathogènes.

Travailleurs exposés à des champs électromagnétiques au-delà des seuils réglementaires : salariés exposés, dans le cadre de leur activité, à des niveaux de champs électromagnétiques dépassant les valeurs limites fixées par la réglementation, pouvant présenter des effets sur la santé ou la sécurité.

Exemples : techniciens de maintenance d'équipements radio, personnel intervenant sur des installations électriques haute puissance, à proximité d'équipements à induction.

Travailleurs de moins de 18 ans : salariés mineurs bénéficiant d'une protection renforcée en raison de leur âge.

Exemples : apprentis.

Travailleurs de nuit : salariés accomplissant, selon la définition légale, une partie de leur temps de travail durant la période nocturne (généralement entre 21h et 6h) de façon habituelle ou régulière.

Exemples : personnel hospitalier de nuit, agents de sécurité, opérateurs industriels en équipe de nuit.

Travailleurs handicapés ou titulaires d'une pension d'invalidité : salariés reconnus en situation de handicap ou bénéficiant d'une pension d'invalidité, nécessitant une attention particulière en matière d'adaptation du poste et de suivi de santé au travail.

Exemples : salariés avec reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), personnes en invalidité partielle ou totale.

Travailleurs exposés à des agents Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques (CMR) : salariés exposés à des substances ou mélanges classés CMR au sens du code du travail (classés dans la catégorie 1A ou 1B selon la réglementation relative à l'étiquetage des produits chimiques ou définis comme tels par l'arrêté du 26 octobre 2020) pouvant provoquer des cancers, des mutations génétiques ou des atteintes à la reproduction.

Exemples : manipulation de certains produits chimiques en industrie ou en laboratoire, exposition aux poussières de bois, à la silice cristalline.

Travailleurs exposés à l'amiante : salariés susceptibles d'inhaler des fibres d'amiante lors d'activités de retrait, de confinement ou d'intervention sur des matériaux en contenant.

Exemples : désamiantage, travaux de rénovation ou maintenance sur bâtiments anciens.

Travailleurs exposés au plomb : salariés exposés au plomb ou à ses composés, notamment par inhalation de poussières ou ingestion.

Exemples : travaux sur peintures anciennes au plomb, industrie métallurgique, recyclage de batteries, couvreur/zingueur.

Travailleurs exposés au risque hyperbare : salariés intervenant dans un environnement où la pression est supérieure à la pression atmosphérique, pouvant entraîner des effets physiologiques spécifiques.

Exemples : plongeurs professionnels, travaux en caisson hyperbare, interventions en milieu subaquatique.

Travailleurs exposés aux rayonnements ionisants (catégorie A ou B) : salariés exposés à des sources de rayonnements ionisants, classés en catégorie A ou B selon le niveau d'exposition susceptible d'affecter leur santé.

Exemples : personnel médical en radiologie ou médecine nucléaire, travailleurs du secteur nucléaire, techniciens de contrôle non destructif.

Travailleurs exposés au risque de chute de hauteur lors du montage et démontage des échafaudages : salariés réalisant des opérations de montage, transformation ou démontage d'échafaudages avec un risque de chute pouvant entraîner des blessures graves.

Exemples : échafaudeurs, ouvriers du bâtiment intervenant sur structures temporaires en hauteur.

Travailleurs réalisant des manutentions manuelles supérieures à 55 kg : salariés effectuant de façon habituelle des opérations de levage, port ou déplacement de charges lourdes dépassant 55 kg en l'absence d'utilisation d'équipement d'aide à la manutention, susceptibles d'entraîner des risques pour la santé, notamment musculosquelettiques.

Exemples : manutentionnaires, ouvriers du BTP, agents logistiques manipulant des charges lourdes.

Travailleurs de moins de 18 ans affectés à des travaux réglementés : salariés mineurs autorisés, sous conditions, à réaliser certains travaux présentant des risques particuliers, encadrés par la réglementation et nécessitant des mesures de prévention renforcées.

Exemples : apprentis en maintenance industrielle, jeunes en formation professionnelle utilisant des machines ou équipements spécifiques.

Exemple de tableau par secteur d'activité

Sommaire

1- Le Personnel maintien à domicile.....	5
2- Le personnel en EHPAD	6
3- Le personnel du BTP	8
4- Le Personnel du secteur de l'industrie/métallurgie.....	10
5- Le personnel du secteur restauration / hôtellerie	13
6- Le personnel à des postes administratifs	15

1- Le Personnel maintien à domicile

Poste de travail	Code CSP	Risques professionnels proposés*	Catégorie de suivi	Visites correspondantes
Aide à domicile (sans soin à la personne)	563a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Aide-soignant à domicile (SSIAD)	526a	Agent Biologique 3 et 4	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Assistante sociale	563a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Auxiliaire de Vie (toilette)	526a	Agent Biologique 3 et 4	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Ergothérapeute	432d	Agent Biologique 3 et 4	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Infirmier à domicile	431g	Agent Biologique 3 et 4	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Infirmier Coordinateur de services à domicile (si soins)	431a	Agent Biologique 3 et 4	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)

***Il peut être ajouté, selon les cas, le travail de nuit, qui nécessite alors un Suivi Individuel Adapté (SIA) avec une Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 3 ans, qui prévaut sur le suivi individuel simple (SIS)**

2- Le personnel en EHPAD

Poste de travail	Code CSP	Risques professionnels proposés*	Catégorie de suivi	Visites correspondantes
Agent de service hospitalier (ASH)	525d	Agent Biologique 3 et 4	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Aide médico-psychologique (AMP)	526d	Agent Biologique 3 et 4	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Aide-soignant	526a	Agent Biologique 3 et 4	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Animateur	435b	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Assistant social	434b	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Auxiliaire de vie	526a	Agent Biologique 3 et 4	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Chef de service	463b	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Directeur d'EHPAD	435a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Ergothérapeute	432d	Agent Biologique 3 et 4	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Infirmier	431a	Agent Biologique 3 et 4	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Kinésithérapeute	432a	Agent Biologique 3 et 4	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)

Poste de travail	Code CSP	Risques professionnels proposés*	Catégorie de suivi	Visites correspondantes
Médecin coordonnateur	344b	Agent Biologique 3 et 4	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Psychologue	311d	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans

***Il peut être ajouter selon les cas le travail de nuit**, qui va correspondre à un Suivi Individuel Adapté (SIA) avec une Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 3 ans

3- Le personnel du BTP

Poste de travail	Code CSP	Risques professionnels proposés*	Catégorie de suivi	Visites correspondantes
Carreleur	632g	Amiante, Manutention manuelle > 55kg, Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Charpentier	632c	Manutention manuelle > 55kg, Montage et démontage d'échafaudage, Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Chef de chantier (non cadre)	481b	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Conducteur d'engins de chantier	621c	Autorisation de conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté	Suivi Individuel Médecin (SIM)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans par le médecin du travail
Conducteur de travaux (cadre)	382c	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Couvreur	632e	Plomb, Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR), Montage et démontage d'échafaudage, Manutention manuelle > 55kg, Amiante	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Électricien	633a	Habilitation à effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, Amiante	Suivi Individuel Médecin (SIM)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans par le médecin du travail
Façadier/Enduseur	632g	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR), Manutention manuelle >	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4

Poste de travail	Code CSP	Risques professionnels proposés*	Catégorie de suivi	Visites correspondantes
		55kg, Montage et démontage d'échafaudage		ans (avec visite intermédiaire)
Maçon	632a	Amiante, Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR), Plomb, Manutention manuelle > 55kg	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Manœuvre	681a	Manutention manuelle > 55kg, Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Menuisier	632d	Manutention manuelle > 55kg, Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Ouvrier de voirie	621f	Manutention manuelle > 55kg, , Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Peintre en bâtiment	632g	Montage et démontage d'échafaudage ?	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Plâtrier	632g	Manutention manuelle > 55kg	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Plombier / chauffagiste	632f	Plomb, Manutention manuelle > 55kg, Amiante	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)

***Il peut être ajouté selon les cas, des autorisations de conduite, impliquant un Suivi Individuel Médecin (SIM), qui sont :**

- une autorisation de conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté,
- une autorisation de conduite de grues à tour,
- une autorisation de conduite de grues auxiliaires de chargement de véhicules,
- une autorisation de conduite de grues mobiles
- une autorisation de conduite de plates-formes élévatrices mobiles de personnes
- une autorisation de conduite d'engins de chantier télécommandés ou à conducteur port

4- Le Personnel du secteur de l'industrie/métallurgie

Poste de travail	Code CSP	Risques professionnels proposés*	Catégorie de suivi	Visites correspondantes
Agent de maintenance industrielle	628a	Montage et démontage d'échafaudage, champs électromagnétiques, Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR), Habilitation à effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Agent de nettoyage industriel	684a	Agents biologiques groupe 2	Suivi Individuel Adapté (SIA)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste + suivi adapté renouvellement max. 5 ans
Agent qualifié de laboratoire	625b	Agents biologiques groupe 2, Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Ajusteur-monteur	624a	Manutentions >55 kg	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Chaudronnier	623a	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR), manutentions >55 kg	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Contrôleur qualité (métallurgie)	474c	Rayonnements ionisants (catégorie en fonction évaluation des risques)	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Décapeur / sableur	674d	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Ebarbeur /Rectifieur / polisseur	624f	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)

Électricien industriel	628b	Champs électromagnétiques, Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR), Habilitation à effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Fondeur	674d	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR), Plomb	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Magasinier	653a	Manutentions manuelles >55 kg	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Monteur en structures métalliques	624d	Montage et démontage d'échafaudage	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Opérateur de production chimique	625c	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR), agents biologiques groupe 2	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Opérateur découpe plasma/laser	627d	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR), champs électromagnétiques	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Opérateur sur machine CNC (usinage)	622a	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR) si Fiche de Donnée Sécurité	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Opérateur traitement de surface (galvanoplastie)	624f	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Opérateur traitement thermique	624f	Champs électromagnétiques si électrique	Suivi Individuel Adapté (SIA)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste + suivi adapté renouvellement max. 5 ans

Peintre industriel	632g	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR) si Fiche de Donnée Sécurité	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Soudeur	623c	Champs électromagnétiques, Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR),	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Technicien en contrôle non destructif	475b	Rayonnements ionisants (catégorie en fonction évaluation des risques)	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Technicien microbiologie	625b	Agents biologiques groupe 3	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)

***Il peut être ajouté, selon les cas, le travail de nuit**, qui nécessite alors un Suivi Individuel Adapté (SIA) avec une Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 3 ans, **qui prévaut sur le suivi individuel simple (SIS)**

***Il peut être ajouté selon les cas, des autorisations de conduite, impliquant un Suivi Individuel Médecin (SIM)**, qui sont :

- une autorisation de conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté,
- une autorisation de conduite de grues à tour,
- une autorisation de conduite de grues auxiliaires de chargement de véhicules,
- une autorisation de conduite de grues mobiles
- une autorisation de conduite de plates-formes élévatrices mobiles de personnes
- une autorisation de conduite d'engins de chantier télécommandés ou à conducteur port

5- Le personnel du secteur restauration / hôtellerie

Poste de travail	Code CSP	Risques professionnels proposés*	Catégorie de suivi	Visites correspondantes
Agent de blanchisserie	684d	Manutentions >55 kg	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Barman	561a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Boucher / préparateur viande	636a	Agents biologiques groupe 2, manutentions >55 kg	Suivi Individuel Renforcé (SIR)	Examen médical d'aptitude à l'embauche + suivi périodique max 4 ans (avec visite intermédiaire)
Commis de cuisine	636d	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Cuisinier	636d	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Employé d'étage /polyvalent	561f	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Employé polyvalent restauration	561f	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Gouvernant(e)	468b	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Pâtissier	636c	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans

Plongeur (restauration)	561d	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste + suivi adapté renouvellement max. 5 ans
Réceptionniste hôtel	561e	Travail de nuit	Suivi Individuel Adapté (SIA)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste + suivi adapté renouvellement max. 3 ans
Serveur / serveur en salle	561a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Sommelier	468a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans

6- Le personnel à des postes administratifs

Poste de travail	Code CSP	Risques professionnels proposés	Catégorie de suivi	Visites correspondantes
Agent d'accueil	541a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Assistant(e) de direction (cadre)	543a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Assistant(e) RH	543a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Chargé(e) de communication	543a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Commercial	463c	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Comptable	543a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Contrôleur de gestion (cadre)	372b	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Directeur administratif et financier (DAF)	373a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Gestionnaire de paie	543a	Aucun	Suivi Individuel	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à

Poste de travail	Code CSP	Risques professionnels proposés	Catégorie de suivi	Visites correspondantes
			Simple (SIS)	la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Informaticien	478d	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Responsable administratif	543a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Responsable des ressources humaines	543a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Responsable informatique	388c	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Secrétaire administratif	542a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Secrétaire de direction (non cadre)	461b	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans
Téléconseiller/ Télévendeur/ Téléopérateur/	555a	Aucun	Suivi Individuel Simple (SIS)	Visite d'Information et de Prévention Initiale (VIP) à la prise de poste puis renouvellement max. 5 ans